

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉVOILEMENT DU PORTRAIT DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur: Hier soir, comme les députés le savent, nous avons eu le plaisir d'entendre des remarques à l'occasion du dévoilement du portrait de l'ancien premier ministre du Canada. Il existe, heureusement, un compte rendu sténographié de la cérémonie et qu'il me soit permis de proposer à la Chambre que ce compte rendu figure en appendice au hansard d'aujourd'hui. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte du compte rendu sténographié mentionné ci-dessus figure à la page 1013.]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill n° S-5, loi modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, qu'il soumet à l'approbation de la Chambre.

• (2.40 p.m.)

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FORTIN—PROTESTATIONS AU SUJET DE L'INEXACTITUDE D'UNE RÉPONSE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.

J'aimerais faire une mise au point et saisir la Chambre d'un problème extrêmement grave. De plus, j'appuie ma question de privilège sur un principe qui m'apparaît de la plus haute importance.

Comme l'atteste la page 459 des *Débats de la Chambre des communes*, j'avais inscrit au *Feuilleton* la question n° 123, dans laquelle je demandais certains renseignements au sujet de la Commission d'énergie du Nord canadien qui relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien).

Dans la première partie de cette question, je demandais si la Commission de l'énergie

du Nord canadien avait, durant les trois dernières années, acheté ou nationalisé—je dis bien «acheté ou nationalisé»—des sociétés privées hydro-électriques, et l'honorable ministre a répondu: «Nul». Quant aux autres parties, la réponse était: «Ne s'applique pas».

Cependant, à la page 20 du rapport annuel de la Commission d'énergie du Nord canadien et des compagnies pour l'année financière terminée le 31 mars 1967, on peut lire ce qui suit:

Le 30 septembre 1966, la Commission d'énergie du Nord canadien a acheté le capital social des sociétés *Yukon Telephone Syndicate Limited*, *Dawson City Water and Power Company Limited* et *Dawson Electric Light and Power Company Limited*. Le bilan consolidé qui accompagne les présentes remarques indique la situation financière et le bilan d'exploitation de la Commission et des filiales...

Monsieur l'Orateur, voilà qui est très grave, puisque cela prouve hors de tout doute que le gouvernement donne de faux renseignements au Parlement. Sans être un expert en procédure parlementaire, je crois savoir que ceci est tout à fait contraire aux principes fondamentaux qui régissent les travaux du Parlement.

Quand arrive la période des questions orales, chaque jour, nous essayons de poser des questions d'intérêt général ou des questions urgentes. Nous faisons un effort du côté de l'opposition pour obtenir des renseignements que le public nous demande et avec les nouvelles procédures qui permettent aux ministres de s'absenter de la Chambre, lorsqu'on réussit à obtenir une réponse, c'est très vague. Parfois, on ne répond pas ou on nous dit: Inscrivez votre question au *Feuilleton*. On suit cette suggestion et l'on donne des réponses fausses.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, que des mesures immédiates soient prises par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à l'égard du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, afin que les fonctionnaires et certains de ses ministres cessent de se payer la tête de certains députés de l'opposition.

M. l'Orateur: L'honorable député n'ayant pas fait suivre sa question de privilège d'une motion, il n'y a évidemment pas de débat possible. Je dois rendre la décision qu'il n'y a donc pas de question de privilège qui puisse faire à ce moment-ci l'objet d'un débat.